

Rappels des critères de sélection

Les conditions statutaires pour postuler sont les suivantes :

- être âgé de 40 ans au moins ;
- justifier d'au moins 9 ans de service public dont 5 ans dans un corps de catégorie B des services déconcentrés du Trésor, de l'Administration Centrale ou de la Caisse des Dépôts et Consignations.

N.B. : Les limites d'âges supérieures pour une promotion par mutation étant supprimées pour les tableaux d'avancement aux grades de RP et TP, aucune candidature ne peut être écartée au motif de l'âge, les candidats pouvant ainsi dérouler une carrière en A après 60 ans.

La DDFiP 94 a retenu différents critères de sélection :

- être classé n° 1 ou n° 2 par son supérieur hiérarchique
- avoir eu un avis « très favorable » de son supérieur hiérarchique pour une promotion au grade supérieur
- avoir « très bien » dans le tableau synoptique pour « capacité à encadrer »
- avoir eu au moins une fois la note +0,06 dans les 3 dernières années
- pas une 1ère candidature

L'appréciation du mérite est en fait la recherche d'une évolution positive de la carrière au travers de différents critères :

- la compétence,
- la variété des fonctions exercées,
- la démonstration d'aptitude à encadrer,
- l'exercice réel d'une fonction de responsabilité : les intérimaires, au sens large, doivent être particulièrement mis en avant,
- la disponibilité à la fois géographique et fonctionnelle.

Liste d'aptitude au grade d'inspecteur dans le Val de Marne

Dans le Val de Marne, 155 agents avaient vocation au grade d'inspecteur par liste d'aptitude.

✕ 87 contrôleurs n'ont pas été candidats (contre 92 l'an dernier)

✕ 68 contrôleurs ont postulé (contre 55 l'an dernier)

Parmi les 68 postulants :

- ✕ 3 contrôleurs ont bénéficié d'une liste d'aptitude depuis moins de 10 ans
- ✕ 32 contrôleurs ont été classés n° 1
- ✕ 23 contrôleurs ont été classés n°2 ou plus
- ✕ 10 contrôleurs ont été non classés dans leur poste ou leur service.

Vos représentants ont examiné l'ensemble des dossiers, quel que soit le classement du candidat.

L'an dernier, 3 agents ont été classés dans le département. Un agent a été admis au niveau national sur la liste d'aptitude au grade d'inspecteur (contre 3 admis en 2009).

Compte tenu des possibilités connues pour 2011, la CAPL a décidé de maintenir un classement de 3 agents : au vu de leurs dossiers, les 2 agents de l'an dernier ont été classés n°1 et n° 2 pour 2011. Après débats, un nouvel agent a été ajouté à cette liste.

Pour 2011, les 3 contrôleurs proposés travaillent dans des trésoreries du secteur local.

Après débats, vos représentants ont voté pour cette liste.

La CAP Centrale se déroulera le 3 mars 2011 pour une affectation au 1^{er} juillet 2011. Au préalable une formation d'adaptation à l'emploi se déroulera en deux phases d'avril à juin 2011 :

- un tronc commun de 6 semaines à l'ENT Noisiel
- un stage de préparation au premier métier de 6 semaines en alternance dans le département d'affectation et à l'ENT.

FO A DEMANDÉ

◆ une formation pour les cadres chargés des évaluations/notations visant à harmoniser le traitement des dossiers. Le but est d'éviter que certains collègues soient pénalisés dans la présentation formelle du dossier.

◆ les comptes rendus soient rédigés de préférence par informatique car certains, rédigés manuscritement, sont parfois indéchiffrables.

L'administration a accepté de retenir nos demandes.

En conclusion, nos revendications sont plus que jamais d'actualité ! !

- ✕ dans le cadre de la fusion, maintien de la liste d'aptitude au grade supérieur avec augmentation du nombre de possibilités
- ✕ augmentation du nombre de places par voie de concours interne



Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :

Grade : Affection : Quotité de travail : %

Déclare vouloir adhérer au Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques

Date et Signature :

☛ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

✉ F.O.-DGFIP 94 – D.D.Fi.P du Val-de-Marne, par la sacoche ou 1 place du Général Pierre Billotte 94040 CRETEIL Cedex

☎ 01 43 99 61 58 - ☎ 01 43 99 38 08 - ✉ fo.094@dgfip.finances.gouv.fr - 🌐 www.fo-dgfip-sd.fr/094/